



Secrétaire général

RID-17017-CE54
19 décembre 2017

Original : allemand/anglais/français

**RECTIFICATIF n° 2
à la version imprimée du RID 2017**

Remarque : Les corrections reprises dans ce rectificatif ont été adoptées par le groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID à sa 8^e session (Utrecht, 20-24 novembre 2017) pour une entrée en vigueur le **3 janvier 2018**. Elles ont déjà été prises en compte dans l'édition en ligne du RID 2017.

PARTIE 1

Chapitre 1.1

1.1.3.6.3 [Les corrections dans la version allemande ne s'appliquent pas au texte français.]

Chapitre 1.2

1.2.2.3 Remplacer « soupapes de sûreté » par :
« soupapes de sécurité ».

Chapitre 1.4

1.4.2.1.1 [La correction à l'alinéa e) dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 1.8

1.8.3.1 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

1.8.3.12.4 [La correction à l'alinéa b) dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

1.8.3.13 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

1.8.3.18 Au début, insérer le nouveau titre suivant :

« Modèle de certificat ».

1.8.6.4.1 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

PARTIE 2

Chapitre 2.2

2.2.1.4 [La correction dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

2.2.62.1.12.1 [La correction dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

2.2.9.3 Dans la liste des rubriques, pour les No ONU 3090 et 3091, après « PILES AU LITHIUM », insérer :

« MÉTAL » (3 fois).

PARTIE 3

Chapitre 3.2

Tableau A Modifier comme suit :

No ONU	Colonne	Correction
1185	(16)	Supprimer : « V8 ».
2908	(6)	Insérer : « 368 ».
2913	(6)	Insérer : « 325 ».
		Supprimer : « 336 ».
3326	(6)	Insérer : « 326 ».
		Supprimer : « 336 ».

PARTIE 4

Chapitre 4.1

4.1.4.1

P 111 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

P 137 Dans la disposition spéciale d'emballage **PP 70**, remplacer « 5.2.1.10 » par :
« 5.2.1.10.1 ».

P 200 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

4.1.9.2.1 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

PARTIE 5

Chapitre 5.2

5.2.1.9.2 Dans le dernier paragraphe, dans la troisième phrase, après « sur un fond blanc », ajouter :

« ou d'une couleur offrant un contraste suffisant ».

Chapitre 5.4

5.4.3.4 [Les corrections dans la version anglaise ne s'appliquent pas au texte français.]

Chapitre 5.5

5.5.3 Remplacer « l'azote liquide réfrigérée » par :

« l'azote liquide réfrigéré ».

PARTIE 6

Chapitre 6.1

6.1.3.1 À l'alinéa d), remplacer « dizaine la plus proche » par :

« dizaine inférieure ».

6.1.4.1.1 [La correction dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 6.2

6.2.3.11.4 [La correction dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 6.4

6.4.2.11 Remplacer « 4.1.9.1.10 et 4.1.9.1.11 » par :

« 4.1.9.1.11 et 4.1.9.1.12 ».

Chapitre 6.5

6.5.2.1.2 [La correction dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

6.5.2.2.4 [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 6.8

6.8.2.4.3 Dans l'avant-dernier paragraphe, après « la plus élevée », supprimer :

« des valeurs ».

6.8.2.4.6 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

6.8.3.5.10 Au sixième tiret, remplacer « Erreur ! Signet non défini. » par :

« ¹⁹⁾ ».

6.8.3.5.11 Dans la colonne de gauche, au troisième tiret, remplacer « Erreur ! Signet non défini.) » par :

« ¹⁹⁾ ».

[La correction au sixième tiret de la colonne de gauche dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

Dans la colonne de droite, aux troisième, quatrième et septième tirets, remplacer « Erreur ! Signet non défini.) » par :

« ¹⁹⁾ ».

6.8.3.5.12 Aux premier et troisième tirets, remplacer « Erreur ! Signet non défini.) » par :

« ¹⁹⁾ ».

PARTIE 7

Chapitre 7.5

7.5.11

CW 31 Modifier comme suit :

« Les wagons ou grands conteneurs ayant transporté des matières de cette classe comme chargements complets, ou les petits conteneurs ayant transporté de telles matières, doivent être contrôlés, après le déchargement, quant aux restes de chargement qui pourraient subsister. ».
